



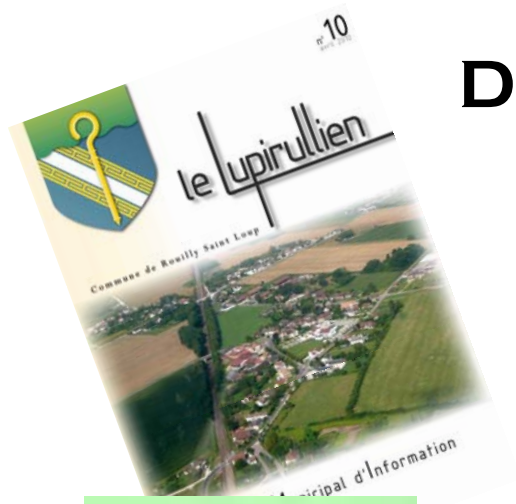
n° 10
avril 2010

le lupirullien

Commune de Rouilly Saint Loup

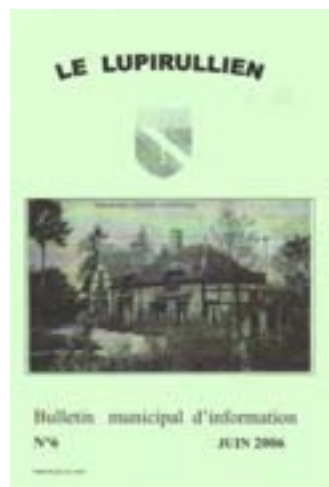
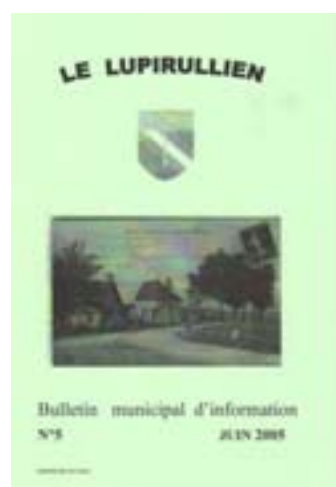
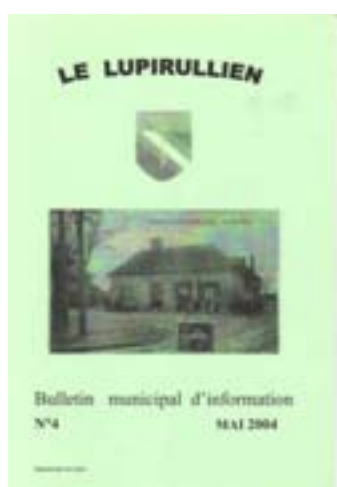
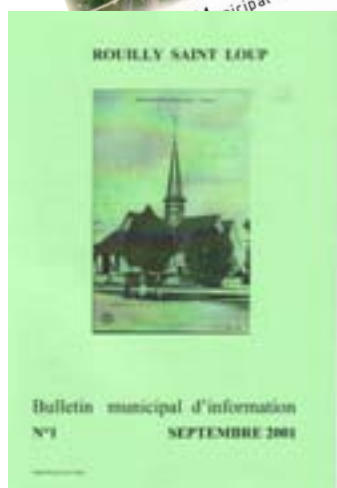


Bulletin Municipal d'Information



DÉJÀ LE NUMERO 10 !

Souvenez-vous des couvertures des 9 précédents numéros ... Remarquez que le nom du journal n'est apparu qu'à partir du troisième numéro.



SOMMAIRE

Déjà le numéro 10 !	page 2
Le mot du maire	page 4
Mémento 2010	
Mairie / Services d'urgence / Trésorerie	page 5
Services divers	page 6
Loisirs / Location de la salle polyvalente / Associations	page 7
Santé et Paramédical / Commerçants / Artisans	page 8
Ecole Primaire / R.P.I	page 9
S.I.VO.S / Collège / Horaires des bus	page 10
Transports en commun	page 11
Collecte des déchets / Déchetteries	page 12
Etat Civil 2009-2010	page 13
Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal	page 14
Le film de l'année 2009-2010	page 26
Photo souvenir 1988-1989	page 34
Près de Rouilly, en rase campagne, en septembre 1957...	page 35
SIVOS : un an déjà !	page 36
Visite guidée de Rouilly-Saint-Loup dans son fauteuil	page 37

Couverture :

La photo aérienne de la première page a été prise le 14 août 2009.

Si vous avez d'autres photos de Rouilly, aériennes ou non, anciennes ou plus récentes, merci de les prêter à la mairie pour les prochaines couvertures du Lupirullien.

Directeur de la publication : Jean-Pierre MARTY

Responsable de la publication : Jean-Marie CASTEX

Afin d'améliorer les futurs numéros du Lupirullien, merci de signaler les erreurs ou les omissions qui auraient pu se glisser malencontreusement dans ce numéro.



Commune de Rouilly Saint Loup

Lupirulliennes, Lupirulliens, Chers Amis,

Déjà le 10^{ème} numéro du Lupirullien ! Comme le relate en page 2 Jean-Marie Castex, notre dévoué rédacteur que je remercie au passage, vous pouvez vous remémorer les couvertures des bulletins successifs et même vous replonger dedans si vous les avez conservés. Pour ma part, cette dixième édition est l'occasion de faire une rétrospective des événements et des investissements qui ont marqué cette décennie.

En ce qui concerne la vie quotidienne, dans les domaines tels que les services scolaires, les loisirs et la culture, je retiendrai principalement :

- l'instauration du tri sélectif en septembre 2001, le raccordement à l'ADSL en juin 2004 et la création du site internet de la Mairie en novembre 2008.

- la naissance de l'association familiale « Les Triplés » pour gérer la cantine garderie nouvellement mise en place en mai 1999 puis la création du Syndicat à Vocation Scolaire en juin 2009 pour reprendre le flambeau de l'association avec le transfert de l'ensemble des compétences scolaires des Mairies, l'instauration du projet d'école numérique rurale dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

- l'organisation du premier vide-greniers à Menois en juin 1999, la création de la vélovoie des lacs en 2004 et du parcours Grimpobranches dans le parc de Menois en 2009.

- La création du blason de la commune et l'attribution du nom de Lupirulliens aux habitants, la parution du premier bulletin cantonal en octobre 2003.

De nombreux investissements dans tous les domaines ont vu le jour :

- éclairage public de la rue des Clausets, de la rue des Grèves dans le secteur non aggloméré avec aménagement d'un sentier piétonnier ; assainissement pluvial du secteur de l'ancienne Mairie ; équipements informatiques avec connexions internet ; aménagements sécuritaires aux abords de l'école ; remplacement de la chaudière du bâtiment communal ; création du lotissement de la Potence ; construction et inauguration de la nouvelle Mairie et de la Salle des Fêtes avec achat du mobilier et équipement des cuisines ; remplacement en PVC de toutes les fenêtres de l'école ; acquisition de terrains (Séchérons et bois des Crocs), achat d'un véhicule pour l'employé communal ; renforcement de la signalisation routière sur l'ensemble de la commune ; achat de nouveaux rideaux pour l'école ; étalement des voûtes de l'église et aération du sol ; réfection complète des rues du Château et du Parc, de la rue du Lavoir de Menois et de l'impasse de l'Etang, de la rue des Grèves en partie sensible ; acquisition d'une remorque et d'un véhicule de pompiers ; peintures des classes, faïençage du couloir et pose d'une clôture à l'école ; aménagement des abords du cimetière et renouvellement d'enduits sur une partie de la rue des Clausets ; construction d'un garage pour le véhicule des pompiers ; renouvellement du tracteur-tondeuse ; aménagement des abords des bennes d'apports volontaires ; goudronnage d'une partie de la rue des Plantes (côté Rouillerot).

Autant d'opérations dont certaines furent des projets importants qui, dans cette décennie, ont pu être réalisées avec l'aide des subventions octroyées par l'Etat, la Région et le Département et grâce à la vente des terrains à bâtir du lotissement.

Il reste encore beaucoup à faire ; je formule le vœu que la crise actuelle qui semble persister ne vienne pas hypothéquer le développement de nos communes rurales.

Merci à nos fidèles annonceurs et bonne lecture à tous.

Sentiments dévoués

*Le Maire
Jean-Pierre Marty*

Mémento 2010

Mairie

COMMUNE DE ROUILLY SAINT LOUP

Trésorerie

Services d'urgence



Mairie

27, rue St Loup
10800 ROUILLY-SAINT-LOUP

☎ 03.25.41.58.39
☎ 03.25.40.38.71

Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi : de 17 h 30 à 19 h 30
Jeudi : de 17 h 30 à 19 h 30

Adresse mail du secrétariat :

mairierouillysaintloup@wanadoo.fr

Adresse mail des adjoints :

adjoints10800rouilly@orange.fr

Adresse du site internet :

<http://rouillysaintloup.olymp-network.com>

Maire : Jean-Pierre MARTY

☎ 03.25.41.59.43

1^{er} Adjoint : Patrice PICHENEY

2^{ème} Adjoint : Dominique ANTOINE

3^{ème} Adjoint : Jean-Marie CASTEX

☎ 03.25.41.58.57

Secrétaire : Charles COTTE

Agents d'entretien : Christophe LALLEMENT
Mireille VINCENT

Services d'urgence

SAMU ☎ 15 ou 112
Chef de Corps des Pompiers de Rouilly :
Ludovic Roger ☎ 06.13.57.62.37
Pompiers de Troyes ☎ 18
Centre hospitalier : ☎ 03.25.49.49.49
Gendarmerie de Bréviandes :
☎ 17
ou 03.25.83.17.50

Electricité : ☎ 08.10.33.30.10
Eau Assainissement : (dépannage 24/24)
☎ 08.10.01.50.16
Secrétariat du S.D.D.E.A : (heures de bureau)
☎ 03.25.41.17.17
SAUR : (mise en relation avec l'astreinte)
☎ 03.86.64.72.40

Trésorerie de Lusigny sur Barse

14, rue Genevois
10270 LUSIGNY SUR BARSE
☎ 03.25.41.20.43

Comptable du Trésor : Régis CADARS

Heures d'ouverture :
Lundi, Mardi, Jeudi :
de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi :
de 8 h à 12 h



Assistantes maternelles et familiales

Maternelle :	Maternelle :	Maternelle :	Familiale :
Claudette COTIBY 21, rue Saint-Loup ☎ 03.25.41.59.14	Séverine COUSINIE 2 ter, rue des Orméés ☎ 03.25.74.52.06	Marlène WISSLER 8, rue des Cortins ☎ 03.25.41.59.01	Madeleine ZIVIC 5, rue des Pâtures de M. ☎ 03.25.41.59.21

Services à la personne

Accueil familial des personnes âgées : Mme BLASSIC 12, rue de la Ferme de la Planche ☎ 03.25.73.92.24	Accueil à domicile en milieu rural (A.D.M.R.) : Présidente de l'A.D.M.R. des AUMONT : Mme Christiane DUREL ☎ 03.25.41.86.21
---	--

Agence postale

<i>La commune ne disposant pas d'Agence Postale, nous vous proposons le service le plus proche.</i>	Agence Postale Communale de Montaulin : ☎ 03.25.41.24.80 ouverte du lundi au vendredi de 17 h à 19 h
---	---

Presse locale

<i>Personne à contacter pour faire paraître dans la presse locale des articles concernant la commune.</i>	Correspondant de l'Est-Eclair : Jean-Marie CASTEX ☎ 03.25.41.58.57
---	---

Culte

Personnes relais de la commune : Ghislaine HANIN ☎ 03.25.41.58.13 Laureen ROGER ☎ 03.25.41.02.26	Secteur paroissial de Saint Julien les Villas : Abbé Alain KARAMBA Presbytère de Saint Julien 11, rue de Sancey 10800 Saint Julien les Villas ☎ 03.25.82.12.86
---	--



Location de la salle polyvalente

<u>CAUTION : 1200 €</u>	Habitant de la Commune	Personne de l'extérieur
1 jour : Fêtes familiales-Associations	300 €	450 €
2 jours : Mariages-Fêtes familiales-Associations	450 €	600 €

Associations locales

Amicale des Sapeurs Pompiers : Président : Ludovic ROGER ☎ 06.13.57.62.37	Les Accidentés de la vie : Responsable local : Daniel GARNIER ☎ 03.25.41.58.00
--	---

Loisirs

Société municipale de pêche Mairie 27, rue Saint Loup Président : Jean-Pierre MARTY ☎ 03.25.41.58.39	Carte à l'année : Habitant de ROUILLY : 24 € Habitant de ROUILLY (+ 65 ans) : 22 € Personne extérieure à la commune : 45 € Invitation : Invitation simple : 5 € Invitation truite : 15 €
Société de chasse 2, rue de la Marnée	Président : Michel CORDIER ☎ 03.25.41.59.37
Centre Equestre de Menois : Les Sabots d'Or Responsable : Anne-Laure BRUNAUD ☎ 06.09.62.36.17	Parc acrobatique forestier : (Parc de Menois) Grimpobranches 1, rue du Château ☎ 06.12.03.62.33



Santé et Paramédical

La commune ne disposant pas de professionnels de la santé, nous vous proposons les services médicaux de la commune de Verrières

Médecin : Docteur DEGLAIRE

☎ 03.25.41.97.22

Cabinet dentaire : Docteur DZIURA

☎ 03.25.41.75.82

Prothésiste dentaire : M. BOULARD

☎ 03.25.41.84.06

Pédicure Podologue : M. DEVARREWAERE

☎ 03.25.79.50.30

Kinésithérapeute : Mlle FOURNET

☎ 03.25.41.77.19

Sophrologue : Mme DUVAL

☎ 03.25.41.28.72

Pharmacie VARIN :

☎ 03.25.41.97.33

Infirmières : Mmes BOULARD et MOULIN

☎ 06.13.02.47.16

Service de soins infirmiers à domicile : ADMR

☎ 03.25.43.90.22

Service vétérinaire : Docteur ROBERT

☎ 03.25.46.05.33

Commerçants et Artisans

Couvreurs :

SARL COURTALON-DI MALTA

☎ 03.25.78.34.26

SARL MICHEL :

☎ 03.25.81.00.15

Espaces verts :

C.A.T Menois :

☎ 03.25.76.27.00

PEPINIERES BALTET

☎ 03.25.80.62.68

Garagiste :

GARAGE RENAULT : Daniel VIARD

☎ 03.25.41.59.13

Maçon :

CARLAC CONSTRUCTIONS

☎ 03.25.41.54.45

Maraîcher :

Xavier COLLINET

☎ 03.25.41.55.80

Pâtissier-Chocolatier :

FLORELO PATISSERIE

☎ 03.25.42.44.17

Peintre :

Alain RIPOLL :

☎ 03.25.41.59.24

Plaquiste, Aménagement des combles :

Fabien CHAUVIN :

☎ 03.25.81.66.04

Taxi :

TAXI de Rouilly-Saint-Loup : Laureen ROGER

☎ 06.27.39.58.14

Terrassement :

Patrice GLOTON

☎ 03.25.41.59.32

Traitement de bois :

Jean-Claude VINCENT

☎ 03.25.41.58.33



Ecole Primaire

L'école primaire fonctionne en Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec les écoles de Daudes, de Montaulin et de Ruvigny.

19, rue de l'Ecole
10800 ROUILLY SAINT LOUP

 03.25.41.59.67

Adresse mail :
ecolersl@wanadoo.fr

Directeur : Jean-Marie CASTEX

Adjointe : Line COTTE

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

8 heures 25 /11 heures 25

13 heures 20 /16 heures 20

Regroupement Pédagogique Intercommunal

*L'inscription d'un enfant dans l'une des écoles du R.P.I. se fait à la mairie de la commune de résidence. L'enfant doit être âgé de 3 ans dans l'année civile de la rentrée scolaire.
(Renseignements complémentaires à la mairie ou sur le site internet)*

Ecole	Niveau pour l'année 2009-2010	Enseignant(e)	Téléphone
Ruvigny 1, Grande rue	Petite et Moyenne Sections de Maternelle	Joëlle GROSSET	03.25.80.76.38
	Moyenne Section de Maternelle	Anne VACOSSIN-PAS	
Daudes 7, rue de la Libération	Grande Section de Maternelle	Emmanuelle MOULET	03.25.41.59.80
	Cours Élémentaire (CE1)	Isabelle ROBERT Aurélie HAMPE	
Montaulin 94, Grande rue	Cours Élémentaire et Moyen (CE2-CM1)	Richard MARTY	03.25.41.54.30
Rouilly St Loup 19, rue de l'école	Cours Préparatoire (CP)	Line COTTE	03.25.41.59.67
	Cours Moyens (CM1-CM2)	Jean-Marie CASTEX	



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

1, Grande rue 10410 Ruvigny	Président : Fabrice GERARD ☎ 03.25.40.23.71	Tarifs 2010 pour les habitants du R.P.I (à titre indicatif)
Garderie	Ouverte aux enfants du R.P.I. le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et le soir de 16 h 15 à 18 h 30.	1,80 € / heure 0,95 € le goûter
Cantine	Ouverte aux enfants du R.P.I. les lundis, mardis, jeudis et vendredis.	4,90 € le repas et la garderie (3,90 € + 1 €)
Centre de loisirs sans hébergement	Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires de 9 h à 17 h. La garderie fonctionne également. (voir horaires plus haut)	journée avec cantine : 12,50 € journée sans cantine : 11,50 € 1/2 journée sans cantine : 7,50 € 1/2 journée avec cantine : 10,50 €

Collège Charles Delaunay de Lusigny sur Barse

29, rue Charles Delaunay 10270 Lusigny sur Barse ☎ 03.25.43.84.20	Principal : M. BORDELOT Secrétariat : Mme GARNIER Vie scolaire : Mme MISSWALD Intendance : Mme SERRE
---	---

Horaires de ramassage scolaire du Collège

	Menois (Place des Tilleuls)	Ancien café (9, rue des Grèves)	Rouillerot	Ecole Primaire
Matin	8 h 22	8 h 24	8 h 30	8 h 32
Soir	17 h 40	17 h 38	17 h 32	17 h 30
Mercredi retour	12 h 40	12 h 38	12 h 32	12 h 30

Horaires de ramassage scolaire du R.P.I.

	Ruvigny	Rouilly	Daudes	Montaulin	Daudes	Rouilly	Ruvigny
Matin	7 h 58	8 h 04	8 h 09	8 h 12	8 h 15	8 h 19	8 h 25
Soir	16 h 15	16 h 21	16 h 25	16 h 28	16 h 31	16 h 35	16 h 42

	Montaulin	Daudes	Rouilly	Ruvigny	Rouilly	Daudes	Montaulin
Midi	11 h 15	11 h 20	11 h 25	11 h 30	11 h 36	11 h 39	11 h 42

	Ruvigny	Montaulin	Daudes	Rouilly	Ruvigny	Rouilly	Daudes	Montaulin
Ap-midi	12 h 50	13 h 00	13 h 03	13 h 06	13 h 12	13 h 17	13 h 20	13 h 22

Pour les élèves de moins de 21 ans, le Conseil Général prend en charge l'Abonnement Scolaire Réglementé (A.S.R). La demande d'A.S.R est établie sur un imprimé remis à l'élève par l'établissement scolaire.

TER Rouilly-Saint-Loup-Troyes

	LMMJV	Samedi	LMMJV	Samedi
Rouilly-Saint-Loup (Ecole)	7.04	6.39	13.42	14.07
Rouilly-Saint-Loup (Place des Tilleuls)	7.07	6.41	13.44	14.09
Saint-Julien-les-Villas	7.12	6.46	13.49	14.14
Troyes (Quennedey)	7.16	6.50	13.53	14.18
Troyes (Bd du 14 Juillet)	7.19	6.52	13.56	14.20
Troyes (Bd Victor Hugo)	7.21	6.54	14.01	14.22
Troyes (Gare)	7.24	6.57	14.05	14.25

TER Troyes-Rouilly-Saint-Loup

	LMMJV	Samedi	LMMJV	Samedi	LMMJV
Troyes (Gare)	12.00	12.30	17.25	18.15	19.02
Troyes (Bd Victor Hugo)	12.03	12.33	17.30	18.18	19.05
Troyes (Bd du 14 Juillet)	12.08	12.38	17.33	18.20	19.07
Troyes (Quennedey)	12.10	12.40	17.36	18.22	19.09
Saint-Julien-les-Villas	12.16	12.46	17.41	18.26	19.13
Rouilly-Saint-Loup (Place des Tilleuls)	12.21	12.51	17.46	18.31	19.18
Rouilly-Saint-Loup (Ecole)	12.23	12.53	17.48	18.33	19.20

Ligne routière Rouilly-Saint-Loup-Troyes

Rouilly-Saint-Loup (Ecole)	7.12	Organisateur : Conseil Général de l'Aube Bus des Courriers de l'Aube en période scolaire uniquement.
Troyes (Bd du 14 Juillet)	7.22	
Troyes (Beurnonville)	7.27	
Troyes (Gare)	7.30	

Mémento 2010

COMMUNE DE ROUILLY SAINT LOUP

Collecte des déchets Déchetteries

Collecte des déchets						
<i>La collecte des Ordures Ménagères (O.M.) et des sacs de Tri est effectuée par le Syndicat Intercommunal des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (S.I.E.D.M.T.O)</i> ☎ 03.25.41.08.03 📠 03.32.41.66.60 Adresse mail : siedmto@orange.fr						
	janvier	février	mars	avril	mai	juin
O.M. + Tri	Samedi 2				Vendredi 7	Vendredi 4
O.M.	Vendredi 8	Vendredi 5	Vendredi 5	Vendredi 2	Vendredi 14	Vendredi 11
O.M. + TRI	Vendredi 15	Vendredi 12	Vendredi 12	Samedi 10	Vendredi 21	Vendredi 18
O.M.	Vendredi 22	Vendredi 19	Vendredi 19	Vendredi 16	Vendredi 28	Vendredi 25
O.M. + TRI	Vendredi 29	Vendredi 26	Vendredi 26	Vendredi 23	 	
O.M.				Vendredi 30		
	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
O.M. + TRI	Vendredi 2				Samedi 6	Vendredi 3
O.M.	Vendredi 9	Vendredi 6	Vendredi 3	Vendredi 1	Samedi 13	Vendredi 10
O.M. + TRI	Samedi 17	Vendredi 13	Vendredi 10	Vendredi 8	Vendredi 19	Vendredi 17
O.M.	Vendredi 23	Vendredi 20	Vendredi 17	Vendredi 15	Vendredi 26	Vendredi 24
O.M. + TRI	Vendredi 30	Vendredi 27	Vendredi 24	Vendredi 22		Vendredi 31
O.M.				Vendredi 29		

Déchetterie de Saint Julien les Villas

Fermeture hebdomadaire : le mardi	Horaires d'été (1 ^{er} Avril au 30 Septembre)	Horaires d'hiver (1 ^{er} Octobre au 31 Mars)
du lundi au vendredi	9 h à 12 h / 15 h à 19 h	9 h à 12 h / 14 h à 17 h 30
le samedi	9 h à 19 h	9 h à 17 h 30
le dimanche	10 h à 12 h 30	

Déchetterie de Lusigny sur Barse

le lundi et le jeudi	9 h à 12 h	
le mercredi	été : 15 h à 18 h	
le samedi	été : 9 h à 12 h / 15 h à 18 h	hiver : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h

Etat Civil 2009-2010

COMMUNE DE ROUILLY SAINT LOUP

(Arrêté au 1^{er} avril 2010)



Naissances

Eduna DOLMAIRE
Lucie CREUX

6 juin 2009
9 février 2010

Mariages

Emilie BIGLE et Henri VALLE
Claire GOULEY et Jérémy LIEBUS
Laëtitia ROGER et Yorrick DUPRIEZ

6 juin 2009
29 août 2009
5 septembre 2009



Décès

Luc CLEMENZO 25 octobre 2009
André LAMARCHE 16 février 2010

Nouveaux habitants

La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et les invite à se présenter à la mairie dès leur arrivée afin de faire connaissance et de faciliter leurs démarches administratives.

Patrick MAILLY, Evelyne MARCINOWSKI
David SALMON, Mélanie LEBRETON
Allan NAUNY, Flavie DIOT
Stéphane CREUX, Laëtitia MORTIER
Charlotte MARGOTTIN

6, rue des Cortins
4, rue des Ormées
17, rue des Grèves
3, rue du Parc
10 A, rue du Parc



Compte-Rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2009

RD 21 : sous-traitance

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de réfection de la RD21, l'entreprise titulaire du marché, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST, se propose de sous-traiter une partie du marché à l'entreprise PASS et Cie pour un montant de 11 760 € HT.

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection et charge le Maire de signer l'acte d'engagement à la présentation d'un sous-traitant.

Syndicat de la Barse : adhésion d'une nouvelle commune

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du comité syndical (syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de la Barse et de ses affluents) votant pour l'adhésion de la commune de BRIEL SUR BARSE en son sein ; le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette décision.

Numérotation rue des Ormées

Le Conseil Municipal, suite à la création d'un lotissement à Rouillerot, décide l'attribution de nouveaux numéros rue des Ormées :

D699 N° 2
D839 N° 2 bis
D840 N°2 ter
D841 N° 4
D848 N° 4 bis
D842 N° 4 ter

Renforcement réseau électrique

M. le Maire signale que la capacité du réseau public de distribution d'électricité desservant la rue des Ormées et la rue de la Marnée est insuffisante.

Les travaux susceptibles de remédier à cette situation et qui ont été étudiés par les services du syndicat départemental d'énergie comprennent :

Le renforcement d'environ 700 m de lignes basse tension aériennes par un câble préassemblé de section appropriée.

Le remplacement des supports qui ne supporteraient pas la traction du câble à poser ; ces nouveaux poteaux seraient en béton.

Selon les dispositions en vigueur, ces travaux sont à demander par la commune et à exécuter, par délégation de celle-ci, par le syndicat départemental qui en assurera le financement, après accord de son bureau syndical.

Monsieur le Maire précise que les plans détaillés lui seront soumis et, qu'en même temps, le piquetage précis des ouvrages sera matérialisé sur le terrain par l'entreprise que le syndicat aura chargée des travaux.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1. Décide la réalisation des travaux de renforcement du réseau public de distribution d'électricité dans les conditions exposées par M. le Maire.

2. Adopte l'avant-projet présenté par le syndicat départemental d'énergie.

Location copieur

M. le Maire expose que le photocopieur actuellement en location auprès de la Société AR Technologie n'est pas équipé pour permettre son utilisation en tant qu'imprimante pour le PC du secrétariat ; le présent contrat courant jusqu'en 2010, il a été demandé à la société AR Technologie un projet de contrat de location d'un nouvel appareil, compatible avec le nouveau PC.

Le Conseil Municipal étudie la proposition ainsi résumée :

Location de 60 mois d'un appareil CANON IRC 2980i avec deux bacs, un meuble et un kit fax pour un montant mensuel de 130.24 € HT, reprise du précédent matériel et résiliation du précédent contrat. Le coût de la copie NB est de 0.008 € HT et la copie Couleur est de 0.09 € HT, avec un contrat de maintenance de 30 € HT.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et charge le Maire de signer le contrat.

Séance du 23 juin 2009

Emprunt 120 000 €

Comme prévu au budget communal, le Conseil Municipal étudie les projets de financement de travaux de voirie par le biais d'un emprunt de 120 000 €. Sur les quatre banques consultées, trois ont répondu, dont une, de façon partielle. Après étude des propositions, le Conseil Municipal retient celle du Crédit Agricole qui se résume :

- Montant 120 000 €
- Durée 240 mois
- Périodicité Trimestrielle
- Taux 4.05 %
- Profil à amortissements constants
- Date de valeur de réalisation au 15 juillet 2009
- 1ère échéance au 15/10/2009 de 2 715 €
- Dernière échéance au 15/07/2029 de 1 515.19 €

Rapport sur l'eau

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel technique et financier du service d'eau potable de la commune, pour l'année 2008, présenté par le Maire.

Raccordement cinémomètre

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir suite à l'acquisition d'un cinémomètre à caractère informatif, la mise en œuvre et le raccordement à l'installation d'éclairage public de ce panneau lumineux de signalisation.

En application de l'article L 332.11.1 du Code de l'Urbanisme, ces travaux incombent financièrement à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- La « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » par adhésion au Syndicat.
- La « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil Municipal en date du 15 janvier 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent la fourniture et la pose sur support existant, d'un coffret de raccordement équipé d'un disjoncteur différentiel 10A/30mA avec raccordement obligatoire du panneau aux bornes « aval » du micro disjoncteur ainsi que la pose et le raccordement d'un panneau lumineux de signalisation.

Selon les dispositions de la délibération n°6 du 16 décembre 2005 du bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 300 €. La participation communale serait égale à 60% de cette dépense (soit 180 €) en application de la délibération n°1 du 8 juillet 2004 du bureau du SDEA.

Comme le permettent les articles L4531-1 et L4531-2 du Code du travail aux communes de moins de 5000 habitants, il est possible de confier au maître d'œuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaires pour l'hygiène et la sécurité du chantier.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1. DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.
2. S'ENGAGE à ce que la participation communale soit versée au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°1 du 8 juillet 2004, n° 6 du 16 décembre 2005, du Bureau du SDEA. Cette participation est évaluée provisoirement à 180 €.
3. S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.
4. DEMANDE au SDEA de désigner le ou les coordonnateurs pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.
5. PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Vente du tracteur-tondeuse

Suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse, une consultation a été lancée auprès des habitants pour la cession de l'ancien matériel, de marque HUSQVARNA YTH 170, en l'état, et inventorié sous le numéro MAT008.

Trois offres ont été remises à la date de réception du 18 mai. Le plus offrant est M. BIGLE Alain, pour une somme de 220 €.

La vente de ce matériel est donc faite au bénéfice de M. BIGLE Alain.

Décision modificative 1

Considérant que les crédits ouverts au compte 66111 ne sont pas suffisants, l'assemblée décide d'inscrire les crédits nécessaires, ce qui entraîne la **décision modificative** suivante :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
cpte	intitulé	montant	cpte	intitulé	montant
66111	Intérêts des emprunts	+10.00	61522	prélèvement	-10.00
Total dépenses		10.00	Total recettes		10.00

Décision modificative 2

Conformément à l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée considérant qu'elle a décidé d'acquérir le bien suivant :

Raccordement au réseau électrique du cinémomètre (participation communale de 360 € TTC.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense en section d'investissement, ce qui entraîne la **décision modificative** suivante :

Programme d'investissement 20097

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
cpte	intitulé	montant	cpte	intitulé	montant
21534	Réseau électrique	360.00	021	Virement section de fonctionnement	360.00
Total dépenses		360.00	Total recettes		360.00

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
cpte	intitulé	montant	cpte	intitulé	montant
023	Virement à la section de fonctionnement	360.00	61522	prélèvement	-360.00
Total dépenses		360.00	Total recettes		360.00

Décision modificative 3

L'assemblée considérant qu'elle a approuvé un emprunt de 120 000 €,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement de l'annuité 2009 ce qui entraîne la **décision modificative** suivante :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
cpte	intitulé	montant	cpte	intitulé	montant
1641	capital	1500.00	021	Virement section de fonctionnement	1500.00
Total dépenses		1500.00			1500.00

Dépenses de fonctionnement			Dépenses de fonctionnement		
cpte	intitulé	montant	cpte	intitulé	montant
66111	intérêts	1215.00	61522	prélèvement	-2715.00
023	Virement à investissement	1500.00			
Total dépenses		2715.00	Total dépenses		-2715.00

Réfection dépôt volontaire

Le Conseil Municipal retient le devis concernant l'empierrement de l'emplacement de dépôt volontaire de verre et papier, rue Saint Loup, présenté par l'entreprise PROFIL TP pour un montant de 3 315.00 € HT soit 3 964.74 € TTC.

Les crédits ont été prévus au budget communal à l'opération 20095.

Travaux à Rouillerot

Le Conseil Municipal retient le devis concernant l'empierrement de l'entrée du chemin du Château d'eau et de la rue de la Marnée à ROUILLEROT, présenté par l'entreprise PROFIL TP pour un montant de 6 720.00 € HT soit 8 037.12 € TTC.

Les crédits ont été prévus au budget communal à l'opération 20095.

Construction d'un garage

Le Conseil Municipal retient les devis suivants concernant la construction d'un garage pour le véhicule des Sapeurs-Pompier :

Maçonnerie réalisée par l'entreprise CARLAC Construction de ROUILLY-SAINT-LOUP pour un montant HT de 8 583.75 € soit 10 266.17 € TTC.

Charpente et couverture réalisées par l'entreprise SARL COURTALON -DI MALTA de ROUILLY-SAINT-LOUP pour un montant HT de 5 721.87 € soit 6 843.35 € TTC.

Les crédits ont été prévus au budget communal à l'opération 20096.

Séance du 8 septembre 2009

Aménagement des abords du cimetière

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise EIFFAGE TP, concernant l'aménagement des abords du cimetière rue des Clausets, pour une somme de 17 325.30 € HT soit 20 721.06 € TTC, et charge le Maire de signer tout document y afférent.

RD 21 phase 2 : avenant n°1 au marché

Le Maire expose que dans le cadre du marché d'aménagement de la RD21 phase 2, les prestations de travaux supplémentaires suivantes ont été nécessaires :

- Augmentation du linéaire de caniveaux
- Réalisation d'une structure de chaussée neuve sur voie adjacente
- Mise à niveau de regard existant et de chambres Télécom

Le Conseil Municipal constatant que ces prestations supplémentaires sont directement rattachées à celles du marché initial, et que l'avenant ne modifie pas fondamentalement l'objet du marché, accepte cette proposition et charge le Maire de signer les documents y afférents.

- Marché initial : 78 077.50 € HT (93 380.69 € TTC)

- Avenant n°1 : 11 089.70 € HT (13 259.69 € TTC)
- Nouveau montant : 89 167.20 € HT (106 643.97 € TTC)

Décision modificative 3

L'assemblée décide la création d'un nouveau programme d'investissement intitulé « Réfection des abords du cimetière » pour une somme de 21 000 € à prendre sur le programme 20077 intitulé « Aménagement arrêt bus de MENOIS »

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense en section d'investissement, ce qui entraîne la décision modificative suivante :

Programme d'investissement 20098

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
cpté	intitulé	montant	cpté	intitulé	montant
2128	Arrêt bus Menois	-21 000.00	021	Virement section de fonctionnement	
2128	Réfection abords cimetière	+21 000.00			
Total dépenses		0.00	Total recettes		

Répartition frais d'assainissement

Le Conseil Municipal constate que de par le transfert des compétences au SIVOS intercommunal « MONTAULIN-ROUILLY-SAINT-LOUP-RUVIGNY », il y a lieu de statuer sur la répartition des charges dues à la consommation d'eau à l'Ecole.

Considérant que du volume global du bâtiment, il est déduit la consommation due au logement par un relevé du compteur y attenant, du reste de la facture il est convenu la répartition annuelle suivante :

80% à la charge du SIVOS.

20% à la charge de la commune.

La commune règlera la facture dans sa globalité et émettra un titre de recette auprès du SIVOS pour le recouvrement de la part qui lui est impartie.

Répartition frais de chauffage

Le Conseil Municipal constate que de par le transfert des compétences au SIVOS intercommunal « MONTAULIN-ROUILLY-SAINT-LOUP-RUVIGNY », il y a lieu de statuer sur la répartition des charges dues au chauffage du bâtiment « Logement-Ecole »

Considérant que par sa délibération du 22 septembre 1987 le Conseil Municipal avait fixé à 30 % du total la somme à recouvrer auprès de l'occupant du logement, il est convenu la répartition annuelle suivante :

70% à la charge du SIVOS.

30% à la charge de la commune. (à recouvrer auprès du locataire)

La commune règlera la facture dans sa globalité et émettra un titre de recette auprès du SIVOS pour le recouvrement de la part qui lui est impartie.

Répartition eau

Le Conseil Municipal constate que de par le transfert des compétences au SIVOS intercommunal

« MONTAULIN-ROUILLY-SAINT-LOUP-RUVIGNY », il y a lieu de statuer sur la répartition des charges dues à la consommation d'eau à l'Ecole.

Considérant que du volume global du bâtiment, il est déduit la consommation due au logement par un relevé du compteur y attenant, du reste de la facture il est convenu la répartition annuelle suivante :

80% à la charge du SIVOS.

20% à la charge de la commune.

La commune règlera la facture dans sa globalité et émettra un titre de recette auprès du SIVOS pour le recouvrement de la part qui lui est impartie.

Séance du 20 octobre 2009

Indemnités du receveur municipal

Le Conseil Municipal , vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982,

Attribue à Monsieur CADARS Régis, Trésorier, la totalité de l'indemnité de conseil à compter du 01 mai 2009.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 octobre 1983.

Attribue également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Garage pompiers : avenant devis toiture

Le Maire expose que des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour la réalisation de la couverture du local des sapeurs pompiers (installation d'une ferme) ; le devis initial de 5 7221.87 € HT, accepté le 23 juin 2009 se voit ainsi majoré d'une somme de 600 €.

Le Conseil Municipal adopte cet avenant qui porte le nouveau marché à 6 321.87 € HT soit 7 560.95 € TTC.

PASS foncier

Le Conseil Municipal étudie la demande de l'entreprise PLURIAL de TROYES, proposant l'instauration d'un PASS Foncier pour la commune, projet permettant à certains salariés de bénéficier de prestations mais réclamant de la part de la commune une définition de critères et donc un choix des bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas instaurer ce dispositif dans la commune.

Séance du 22 décembre 2009

Décision modificative 5

L'assemblée considère que les crédits affectés au chapitre 012 lors du budget primitif se révèlent insuffisants.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires en section DE FONCTIONNEMENT, ce qui entraîne la **décision modificative** suivante :

Dépenses de fonctionnement			Dépenses de fonctionnement		
cpte	intitulé	montant	cpte	intitulé	montant
012	Charge de personnel	70.00	61522	prélèvement	-70.00
Total dépenses		70.00	Total dépenses		-70.00

Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal ADOPTE le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui se présente sous la forme d'un document composé de données générales et de « fiches réflexes », ainsi que le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui sera diffusé auprès de la population.

Extension de l'éclairage public rue des Orméés

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir l'extension de l'installation communale d'éclairage public rue des Orméés.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- La « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » par adhésion au Syndicat.

- La « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil Municipal en date du 15 janvier 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- La fourniture et la pose d'un candélabre cylindro-conique, de 7m de hauteur, avec crosse de saillie 1.5m, thermo laqués et équipés chacun d'un luminaire fonctionnel avec lampe à vapeur de sodium haute pression de 100W.

Selon les dispositions de la délibération n°6 du 16 décembre 2005 du bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 1400 €. La contribution communale serait égale à 60% de cette dépense (soit 840 €) en application de la délibération n°1 du 8 juillet 2004 du bureau du SDEA.

Comme le permettent les articles L4531-1 et L4531-2 du Code du travail aux communes de moins de 5000 habitants, il est possible de confier au maître d'œuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaires pour l'hygiène et la sécurité du chantier.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

S'ENGAGE à ce que la participation communale soit versée au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 1 du 8 juillet 2004 et n° 6 du 16 décembre 2005 du Bureau du SDEA. Cette participation est évaluée provisoirement à 840 €.

S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires. (ouverture d'un programme d'investissement au BP 2010)

DEMANDE au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Extension de l'éclairage public rue des Clausets

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau public de distribution d'électricité pour la desserte d'un hangar, situé rue des Clausets. Ces travaux d'extension incombent au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) auquel la commune adhère.

Aux conditions économiques actuelles et en application de la délibération n°6 du 17 novembre 2005 du bureau du SDEA, la contribution financière demandée par le Syndicat à la commune est estimée à 332.90 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

S'ENGAGE à ce que la participation communale soit versée au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions de la délibération n° 6 du 16 décembre 2005, du Bureau du SDEA. Cette participation est évaluée provisoirement à 332.90 €.

S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires (ouverture d'un programme d'investissement au BP 2010).

Séance du 2 mars 2010

Demande d'organisation d'un vide-greniers

M. CASTEX Jean-Marie, trésorier de la coopérative scolaire de l'Ecole de ROUILLY-SAINT-LOUP fait part au conseil municipal de son projet d'organiser un « vide-grenier brocante » selon les modalités suivantes :

Jour : 16 mai 2010

Organisateur et bénéficiaire : Coopérative scolaire de ROUILLY-SAINT-LOUP.

Lieu : MENOIS, rue du Château et rue du Parc.

Horaires : de 7h à 20h.

Caractéristiques de la vente : vide-greniers et brocante.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

Renouvellement AFR

Le Maire expose que le mandat des membres composant l'association foncière de remembrement de ROUILLY SAINT LOUP est arrivé à expiration le 11 décembre 2009. Il convient donc de procéder au renouvellement des membres de cette association, sachant que le mandat des membres sortants peut être reconduit. Le Maire rappelle que l'association est administrée par le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui, un délégué de la D.D.T, de six propriétaires désignés pour six ans, pour moitié par le Conseil Municipal et pour moitié par la chambre d'agriculture, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire dans leur fonction les trois membres sortants :

*Monsieur CORDIER Michel.

*Monsieur LACAILLE Pierre.

*Monsieur ROGER Gilbert.

Tous les trois étant propriétaires domiciliés à ROUILLY-SAINT-LOUP et dont les propriétés sont incluses dans le périmètre de remembrement.

Séance du 23 mars 2010

Comptes de gestion

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2009, concernant la commune, le service des Eaux, et le Centre Communal d'Action Sociale.

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2009 de la façon suivante :

Commune :

Affectation au R 1068 en investissement : 34 271.77 €

Report de fonctionnement R 002 : 75 433.45 €

Service des Eaux :

Affectation au R 1068 en investissement : 0 €

Report de fonctionnement R 002 : 619.20 €

Taux d'imposition

	Bases 2009	Taux 2009	Bases 2010	Variation taux	Taux 2010	Produit 2010
TH	405 831 €	14.84 %	422 500 €	0%	14.84 %	62 699 €
TFB	243 522 €	24.09 %	251 900 €	0%	24.09 %	60 683 €
TFNB	52 076 €	18.15 %	52 200 €	0%	18.15 %	9 474 €

Produit : **132 856 €**

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition 2010 comme résumé dans le tableau suivant :

Transfert de parcelles

Le Maire expose que la Société SAPRR propose le transfert à titre gratuit des immeubles désignés ci-dessous, parcelles constituant des rétablissements de voirie sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal accepte les conditions de restitutions et charge le Maire de signer les documents afférents à ce transfert.

Budgets primitifs 2010

Le Conseil Municipal vote les budgets 2010, comme résumés dans le tableau suivant :

	Commune	CCAS	S.Eaux
Fonctionnement	Clôture 2009	75 433 €	3 927 €
	Recettes	311 934 €	3 100 €
	Total recettes	387 367 €	7 027 €
	Dépenses	387 367 €	4 610 €
Investissement	Clôture 2009		18 111 €
	Recettes	129 078 €	4 203 €
	Total recettes	129 078 €	22 314 €
	Dépenses	129 078 €	22 314 €
F + I	516 445 €	7 027 €	26 924 €

Mission ATESAT

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention entre l'Etat et la commune relatif à l'Assistance Technique fournie par l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire (ATESAT) ; il autorise le Maire à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la convention.

Retrouvez les pages du Lupirullien ainsi que beaucoup d'autres renseignements utiles sur le site de la Mairie de Rouilly-Saint-Loup à l'adresse suivante :

<http://rouillysaintloup.olymp-network.com>

Ouvert en octobre 2008, il a accueilli en dix-huit mois pas moins de 900 visiteurs.

LE FILM DE L'ANNEE 2009-2010

17
MARS
2009

Menois Prend de la Hauteur !

Depuis le 17 mars 2009, les écureuils ne sont plus les seuls à grimper aux arbres dans le parc de Menois.

Les petits comme les grands peuvent désormais s'offrir en toute sécurité, des sensations à près de quinze mètres de haut sur les tyroliennes ou les ponts de singe !



Pour les débutants ...

La nouveauté du concept dans la région a attiré un grand nombre de curieux et dès le premier jour, les six parcours du nouveau Grimpobran-ches ont connu l'affluence.



ou pour les plus téméraires

Repas de Fête pour les Anciens

26
AVRIL
2009



Dans la bonne humeur

Ce n'est pas la pluie battante qui tombait sur la commune ce dimanche 26 avril qui a arrêté les anciens qui n'auraient manqué pour rien au monde ce rendez-vous annuel qu'est le repas que leur propose la municipalité.

Anciens et conseillers municipaux étaient donc réunis dans la salle Saint-Loup pour écou-

ter tout d'abord, le mot d'accueil prononcé par Jean-Pierre Marty.

Ce fut alors l'occasion pour chacun de lever son verre avant d'attaquer le copieux et délicieux repas préparé par le traiteur-Monsieur Blanchard. Repas qui s'est terminé en beauté par un buffet de desserts qui ont pratiquement disparu en un clin d'œil.



AVRIL
JUILLET
2009

Travaux de Voirie sur la R.D. 21

Après quelques mois de travaux nécessaires à la réfection des réseaux, de la pose de bordures de trottoirs et à la remise en état de la chaussée, la rue du Lavoir de Menois et une partie de la rue des Grèves ont fait peau neuve.



Rue du Lavoir de Menois



Rue des Grèves

Le 30 Avril, le panneau d'entrée a trouvé sa nouvelle place : plus avancé que précédemment, il doit permettre de réduire la vitesse des automobilistes qui entrent dans la commune.



Vif Succès pour le X^{ème} Vide-Greniers

17
MAI
2009



Il aurait fallu être fou pour parier sur un succès pour le dixième anniversaire du vide-greniers de Menois tant la météo de ce dimanche 17 mai annonçait un temps épouvantable.

Les exposants les plus téméraires se sont quand même installés dès l'aube et bien leur en a pris puisqu'après une matinée menaçante, l'après-midi a vu le retour des éclaircies

et par là même l'arrivée d'une foule de badauds qui a fait le bonheur des exposants.

Selon les dires de ces derniers, les ventes ont été loin d'être mauvaises et c'est satisfaits qu'acheteurs, vendeurs et organisateurs se sont accordés pour dire qu'une fois de plus le vide-greniers de Menois était une grande réussite.



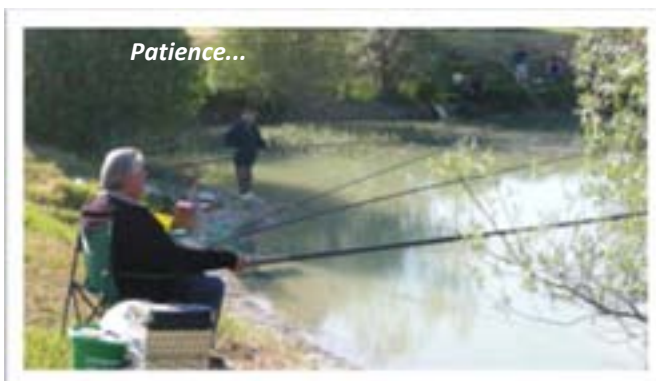
31
MAI
2009

Lâcher de Truites

Tous les ans, à Rouilly-Saint-Loup, le dimanche de Pentecôte est très attendu par les pêcheurs.

En effet, quelques jours auparavant, la Société Communale de Pêche fait déverser près de 140 kilos de truites dans les étangs des Vignottes.

Tous les passionnés, adhérents à l'année ou pêcheurs occasionnels, attendaient avec impatience que Jean-Pierre MARTY donne le coup d'envoi de cette journée.



Fortunes diverses pour les amoureux de la canne à pêche puisque pour certains le quota de dix truites a été vite atteint alors que d'autres comptaient simplement les touches, gênés semble-t-il par un vent mal placé.

Au bout du compte, tous les participants étaient pleinement satisfaits de cette journée au grand air.



Fête Nationale Arrosée !

14
JUILLET
2009



Les festivités du 14 juillet avaient bien mal débuté puisque des trombes d'eau se sont abattues sur la commune au moment même où la retraite aux flambeaux devait débuter. Celle-ci a été fort naturellement annulée et il a fallu s'armer de patience et attendre que la pluie s'arrête définitivement pour pouvoir tirer le magnifique feu d'artifice qu'ont pu admirer les courageux qui avaient fait le déplacement. Ce sont

les mêmes qui ont ensuite ouvert le bal qui s'est prolongé tard dans la nuit.

Le lendemain après-midi, frustrés de n'avoir pu sortir la veille, les lupirulliens se sont déplacés en nombre pour participer aux jeux organisés par la municipalité pour les petits et les plus grands. Un goûter fort sympathique a rassemblé tous les participants qui ont apprécié la bonne humeur générale suscitée par une météo beaucoup plus clémentine que la veille.



25-26
JUILLET
2009

Invasion de Coccinelles !

Pendant tout le week-end, le Parc de Menois a été pris d'assaut par des centaines de coccinelles pour un rassemblement très coloré.



Inoffensives pour les pucerons, elles avaient toutes revêtu leurs plus beaux atours pour parader dans une ambiance très bon enfant dans le parc et sur les routes du secteur.

Quand l'Ecole Rurale Devient Numérique ...

SEPTEMBRE
2009

Quand, au mois de Mai, le plan de relance du gouvernement a proposé aux écoles rurales de se doter d'un matériel informatique à moindre coût, le SIVOS de Montaulin, Rouilly Saint Loup, Ruvigny a vite décidé de jouer les avant-gardistes et a sauté sur l'occasion pour en faire bénéficier les classes élémentaires du Regroupement Pédagogique.

Après avoir consulté plusieurs fournisseurs, le dossier a été bouclé pour la mi-juin. L'accord de la dotation de 80 % du coût total par l'éducation nationale est arrivé très vite ce qui a permis la commande du matériel dans la foulée et l'installation de celui-ci pendant les vacances dans la classe des CM1-CM2 de Rouilly-Saint-Loup.

Si l'imposant tableau blanc interactif et son vidéoprojecteur sont fixes et obligeront les élèves des autres classes qui veulent en profiter à venir à sa rencontre, la classe mobile composée entre autres, de 12 ordinateurs portables pourra elle être transportée dans les différentes classes élémentaires du Regroupement Pédagogique.

La prise en main effective suivra quelques heures de formation et les enfants quelque peu réfractaires pourront alors découvrir des séquences éducatives sous une autre forme.



SEPTEMBRE
2009

Aménagements

En premier lieu, ce sont les abords du cimetière, rue des Clausets, qui ont fait peau neuve grâce à un nouveau revêtement pour la chaussée.



Pour faciliter l'accès des bennes à verre et à papier, le parking été empierré. Un merlon de terre dans le virage est venu renforcer la sécurité pour les usagers de la route.

22
OCTOBRE
2009

Le C.A.T fête ses 30 ans !

A événement exceptionnel, journée exceptionnelle. En effet, l'ESAT « le Menois » avait revêtu, ce jeudi 22 octobre, ses plus beaux habits de fête pour célébrer le 30^{ème} anniversaire de l'établissement.

C'est sous un chapiteau de cirque géant, planté dans la cour pour l'occasion, qu'avaient pris place parmi les ouvriers et de nombreux parents, le personnel de l'ESAT, les représentants de l'APEI, de la DDASS, de la ville de Troyes ainsi que du Conseil de la vie sociale représentant les usagers (CVS).

Cet Etablissement de Service d'Aide par le Travail, né en 1979 sous le nom de CAT « Le Menois » permet dès son ouverture, d'offrir, à une cinquantaine d'ouvriers handicapés, un vrai travail dans les domaines aussi variés que la sous-traitance industrielle (conditionnement), la menuiserie industrielle (caisserie et parquets), la floriculture (plantes à massifs et chrysanthèmes) ou encore les espaces verts. A cela, il faut ajouter un accompagnement du personnel socio-éducatif dans des projets personnalisés.

Ce sont 22 ouvriers, présents dès la première heure, qui ont reçu la médaille pour 30 années de bons et loyaux services et 4 pour 20 ans. Un moment riche en émotion pour toutes les personnes rassemblées sous le chapiteau.

Les personnalités se sont alors succédées à la tribune et c'est Monsieur Salach, directeur de l'établissement qui a retracé l'histoire de l'ESAT alors qu'un diaporama égrainait les images de 30 années d'une existence en perpétuelle évolution.

Il a comparé la période passée au dé-

but d'un abécédaire, la lettre A étant représentée par la branche agricole, le B par le bois, le C par le secteur conditionnement. Il a ajouté que l'orientation qu'apportait la lettre D de la diversification et du développement du partenariat allait être renforcée pour faire face comme ailleurs aux périodes plus délicates engendrées par la crise.

Est venu ensuite le moment tant attendu du repas partagé sous le chapiteau avant que les artistes du cirque Réno ne viennent clore en apothéose cette journée qui restera dans toutes les mémoires.



Les ouvriers fiers de leurs médailles

30
NOVEMBRE
2009

Départ de l'Employé Communal

Employé par la commune de Rouilly-Saint-Loup depuis 16 ans, Laurent Artus, a demandé sa mutation au premier décembre 2009 à Charmont /s Barbuise, souhaitant se rapprocher ainsi de sa commune de résidence.

Outre l'entretien des espaces verts de la commune, il intervenait dans les bâtiments communaux dans des domaines aussi variés que l'électricité, la plomberie, la programmation du chauffage, la peinture ou encore la pose de carrelage.

A ces tâches sont venus s'ajouter en 2005 l'entretien de la nouvelle Mairie, de la Salle des Fêtes ainsi que des états de lieux lors des locations.

Il a été également proche des enfants des écoles du RPI puisqu'il a pendant un temps été accompagnateur dans le bus et qu'il avait passé un agrément natation pour pouvoir s'occuper d'un groupe d'enfants à la piscine de Menois.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.



12
DECEMBRE
2009

Sainte-Barbe : Entre Bonne Chère et Action

C'est dans la salle de fêtes de Rouilly-Saint-Loup que les pompiers de Montaulin et ceux de Rouilly-Saint-Loup s'étaient donné rendez-vous une fois de plus le samedi 12 décembre, pour fêter ensemble la Sainte-Barbe.

Accompagnés de leurs conjoints, de parents, d'amis ou d'anciens pompiers, ils ont tout d'abord prêté une attention toute particulière aux 2 chefs de corps qui ont tour à tour dressé le bilan de l'année écoulée, chacun se félicitant de l'entente cordiale qui régnait entre les 2 compagnies ainsi que de la disponibilité de tous. Les municipalités ont été vivement remerciées pour leur soutien financier.

Les représentants des 2 municipalités en la personne du Maire de Montaulin, Philippe Schmitt et du Maire-Adjoint de Rouilly-Saint-Loup, Jean-Marie Castex ont, en réponse, souligné le dévouement et la qualité des interventions des sapeurs-pompiers et les ont assurés de la continuité du soutien des communes.

Est venu ensuite le moment de lever son verre avant de passer à table.

Mais la fonction de pompier impliquant d'être disponible à tout moment, et comme, s'il était besoin de prouver ce qui avait été dit auparavant, un appel téléphonique a précipité le départ des pompiers de Montaulin qui se sont rendus sur les lieux d'une intervention.

Plus de peur que de mal pour cette fois et les pompiers étaient de retour peu après pour continuer cette très agréable soirée qui s'est prolongée tard dans la nuit dans la joie et la bonne humeur.



Généreux Père Noël !

20
DECEMBRE
2009



«Ça glisse ! » Telles ont été les premières paroles du Père Noël qui venait juste de garer son traîneau sur le parking très enneigé de la salle des fêtes de Rouilly-Saint-Loup. En effet, ce dimanche 20 décembre était le jour choisi pour l'arbre de Noël des enfants de la commune et tout le monde s'inquiétait, quelques heures avant le début, de savoir si le Père Noël allait être au rendez-vous.

Alors, le petit goûter prévu par la municipalité a été vite pris afin de ne pas perdre de temps pour l'essentiel.

Et effectivement, à l'heure dite, le Père Noël, dont le nom était scandé en chœur par la soixantaine d'enfants présents, le Père Noël est apparu dans son long manteau rouge, sorti de nulle part. Il a ensuite procédé à la distribution de magnifiques cadeaux et de bonbons aux enfants avant de se prêter de bonne grâce à une longue séance photos.

24
JANVIER
2010

Les Anciens Sont Rois !

Dimanche 24 janvier, la salle des fêtes de la commune a accueilli les aînés de Rouilly-Saint-Loup pour partager la traditionnelle galette des rois.

Après un petit discours de bienvenue du Maire de la commune, Jean-Pierre Marty, les convives ont levé leur flûte avant de savourer

quelques parts de s

délicieuses galettes commandées pour l'occasion.



L'après-midi s'est poursuivie dans des discussions conviviales qui montraient que toutes les personnes présentes étaient contentes, une fois de plus, d'être à nouveau réunies.

La Verrue a Disparu !

16
FEVRIER
2010



Le 16 février 2010 a été un grand jour pour la place numéro 1 du parking de la Mairie. C'est avec un soulagement non dissimulé qu'on a vu monter dans le camion de remorquage les restes d'une Ford fiesta blanche fortement vieillie qui avait élu domicile là depuis des mois voire même quelques années.

Toutes les démarches auprès du propriétaire qui était venu l'abandonner, de la gendarmerie ou encore de la Préfecture étaient restées vaines jusque là.

Fort heureusement son départ a eu lieu après... Mais au fait, si on calcule bien, on arrive à combien de jours d'immobilisation ?

Réponse le 14 juillet à l'occasion d'un jeu.

15
MARS
2010

Un Nouvel Employé Communal

Depuis le 15 mars, la commune de Rouilly-Saint-Loup a retrouvé un nouvel employé communal en la personne de Christophe LALLEMENT.

Originaire de Bar-sur-Aube, il vient travailler les lundis, mercredis et vendredis.

Après la découverte des différentes tâches qui l'attendaient, une rapide prise en main du matériel, il a vite retrouvé ses marques dans un travail d'entretien d'espaces verts qu'il connaissait déjà parfaitement.



SOUVENIRS D'ÉCOLE

Année Scolaire 1988-1989



Classe de CE2-CM1-CM2 de Jean-Marie Castex

De gauche à droite :

Premier rang :

Olivier AUBRY- Nicolas KOEHLER- Jean BAILLY- Cédric BARRAULT- Guillaume MARTY-
Thomas CONROUX- Cyprien TOLU

Deuxième rang :

Séverine CAREL- Maguy BESSON- Jessy VIARD- Aurélie HOGER- Séverine FRELIGER-
Stéphanie DUBOURGET- Emilie BIGLE- Céline BINARD

Troisième rang :

Hervé ZIVIC- Frédérique KOEHLER- Michel JEANMOUGIN- Stéphanie LEGRAND- Sébastien
CAREL- Maddalena BUONANNO- Ludovic ROGER

Quatrième rang :

Carine SALA- Tony FRISCH- Béatrice BOLLE- Emmanuel BEDU

IL Y A 53 ANS..

La presse locale permet de retrouver des événements qui se sont déroulés à Rouilly-Saint-Loup il y a un certain nombre d'années et ce document de septembre 1957, gracieusement prêté par Jean-Claude VINCENT, en témoigne.

Près de Rouilly-St-Loup, en rase campagne

l'express Chalindrey-Paris stoppe brutalement...

Un wagon de seconde classe flambait! Les occupants purent le quitter sans incident

Les voyageurs de l'express Chalindrey-Paris, qui arrive en gare de Troyes à 12 h. 05, ont connu, samedi, un moment d'émotion. Il était 11 h. 50 et le train venait de passer la halte de Rouilly-St-Loup. Brusquement, le convoi ralentit, stoppa, en rase campagne, à proximité du pont de Rouillerot, exactement au kilomètre 174,300.

Plusieurs personnes sautèrent sur le ballast, intriguées. La raison de cet arrêt était claire. Le feu venait de prendre dans un wagon de seconde classe, le sixième à partir de la locomotive. Des flammes, de la fumée sortaient par les fenêtres. En hâte, mais sans panique, les occupants du wagon, pour la plupart des militaires, descendirent, naturellement avec leurs bagages. C'est un gendarme de Dijon qui avait tiré la sonnette d'alarme. Le premier, il s'était aperçu que le feu avait pris dans un compartiment voisin du sien, compartiment mis à la disposition du « limonadier ». Il avait essayé de l'ouvrir. Inutile ! la porte était fermée à clé. Le marchand, M. Roger Vishouarn, de Gagny (S.-et-O.) à cette heure, parcourait les couloirs, offrant des rafraîchissements.

Il fallait isoler tout de suite le wagon en flammes. On le décrocha du train. La locomotive de tête emmena à une cinquantaine de mètres un tronçon du convoi, tandis qu'une machine haut-le-pied entraînait l'autre partie en sens inverse.

M. Paganessi, chef de canton, et M. Meyer, chef de station, prévinrent les pompiers de Rouilly et téléphonèrent à la gare de Troyes.

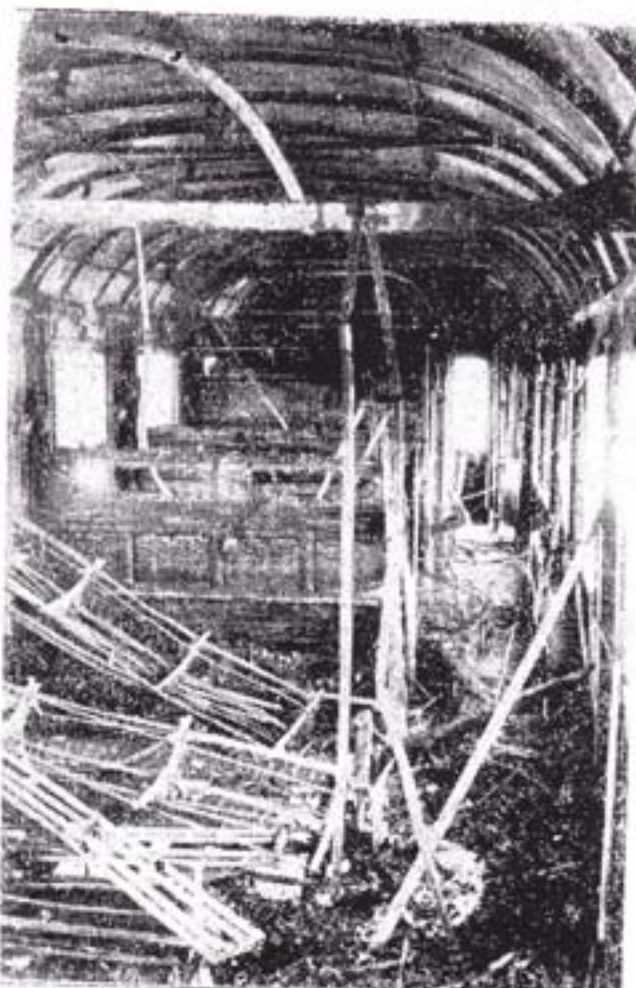
Les pompiers de Rouilly, sous les ordres du lieutenant Galich, furent bientôt appuyés dans leurs efforts par les pompiers de Troyes, qui commandait le capitaine Malbot.

Les flammes abattues, le wagon fut détourné sur une voie de garage et laissé en face de la gare. Mais il n'en reste plus qu'un carcadès piécable. Boîtes et cuirs ont disparu, les vitres ont fondu, les tôles sont tordues.

Cet état ne facilite évidemment pas la tâche des enquêteurs, les gendarmes de Lusigny, qui ont immédiatement entendu le marchand de limonade. D'après les constatations, on pense que le feu s'est déclaré sur le coussin avant-gauche. La vitre était cassée. Faut-il incriminer une escabille ? Dans ce cas, c'est logiquement le coussin arrière qui aurait dû s'enflammer le premier. Une imprudence ? Un court-circuit ? Il appartient aux enquêteurs de le préciser.

Sur les lieux se rendirent de hauts fonctionnaires de la SNCF, dont M. Gravier, inspecteur divisionnaire.

Il n'en résulta aucune perturbation sur le réseau. Mais le train fut immobilisé pendant près de deux heures : ce qui ne fut certainement pas sans causer de graves ennuis aux voyageurs.



LE WAGON DETRUIT

Si vous aussi vous avez des coupures de journaux, merci de nous les prêter pour les publier dans les prochains numéros du Lupirullien.

SIVOS : 1 an déjà ...

Comme nous le relations dans le numéro précédent du Lupirullien, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Montaulin, Rouilly-Saint-Loup, Ruvigny a vu le jour le premier janvier 2009.

Après une année d'existence, les trois communes apprennent à travailler ensemble et le SIVOS se met en place progressivement...

En 2009, en plus de la gestion quotidienne des écoles et du service périscolaire, de nombreux investissements ont été effectués. Parmi ceux-ci, on peut retenir :

- le projet d'école numérique rurale qui a vu le jour à l'école de Rouilly-Saint-Loup (voir l'article page 29), avec l'acquisition d'un tableau blanc numérique ainsi que d'une classe mobile composée de 12 ordinateurs portables.
- les enseignantes de Daudes et de Ruvigny qui ont été dotées d'ordinateurs portables.
- un placard qui a été installé dans la classe de Montaulin.
- le carrelage dans l'entrée de l'école de Daudes qui a été posé.
- la rampe d'accès des escaliers de l'école de Ruvigny ainsi que l'accès au bungalow du périscolaire qui ont été mis en sécurité.

L'année 2010, avec la construction de la nouvelle cantine-garderie sur la commune de Ruvigny, sera une année charnière.

Avec un budget frôlant le million d'euros, ce nouveau bâtiment est caractérisé par le label Haute Qualité Environnementale.

S'il est enfin sorti de terre, les intempéries de cet hiver ayant quelque peu décalé les travaux, l'ouverture aux enfants sera effective à partir de janvier 2011.



Les travaux de la nouvelle cantine vont bon train

Ce gros poste budgétaire n'empêche pas non plus les investissements dans le fonctionnement des écoles puisqu'un deuxième projet de classe numérique rurale va voir le jour dans la classe de Montaulin, et qu'une personne va être recrutée pour entretenir tous les bâtiments scolaires du regroupement pédagogique.

Florence GOGIEN



Promen@de virtuelle d@ns Rouilly-S@int-Loup

Si vous rendez visite régulièrement au site internet de Mairie de Rouilly-Saint-Loup, la photo satellite de la commune doit vous être familière et Google Map vous offre la possibilité de zoomer pour avoir une vue aérienne de votre maison.

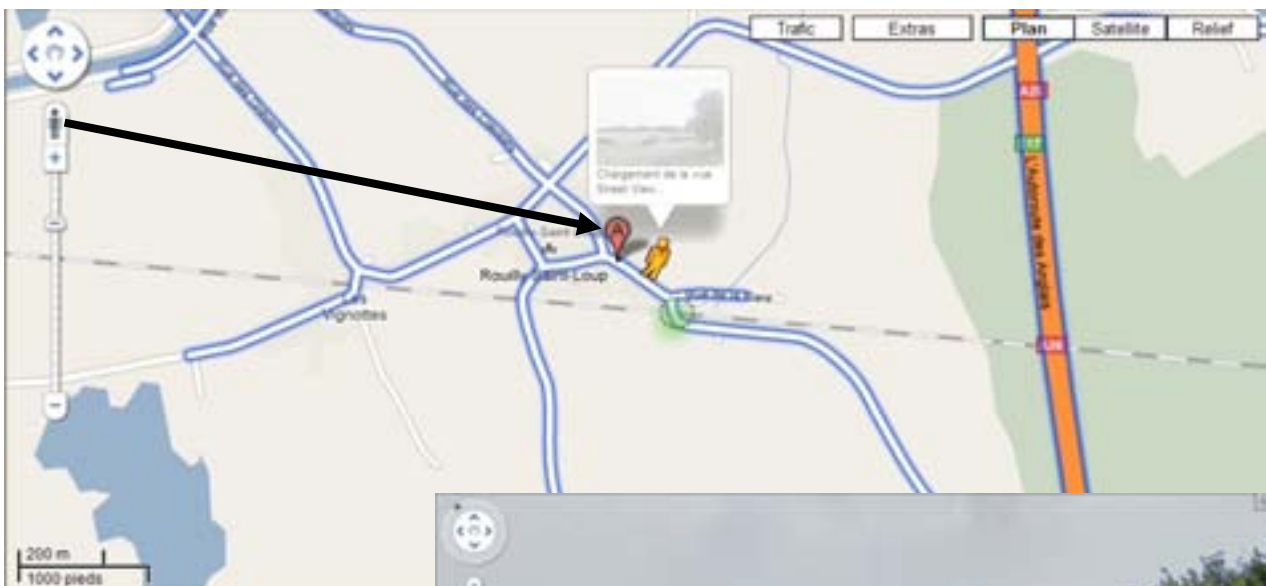
Il est désormais possible de voir sa maison de la rue et de se promener virtuellement dans les rues de la commune. Voici



Dans Google, activez l'onglet **Maps** puis tapez votre adresse précise. (ici, sur l'exemple, celle de l'école). Cliquez ensuite sur le bouton « Recherche Google Maps ».



Pour activer l'option « street view » (vue de la rue), faites glisser le petit bonhomme jaune jusqu'à la balise rouge appelée A.



Vous êtes à l'endroit demandé et vous pouvez commencer la visite virtuelle de la commune en suivant les flèches ou en faisant pivoter l'image.

N.B : Désolé pour les habitants de la rue de la Potence, la camionnette Google a dû les oublier...



**TAXI DE
ROUILLY ST LOUP**
Mme Laureen ROGER

06.27.39.58.14

**Transports de malade assis.
Transports personnalisés.
Navettes aéroports.
Déplacements professionnels
ou particuliers.**

51 rue des Ormées 10800 Rouilly saint loup
Commune de rattachement : ROUILLY SAINT LOUP - Siret : 4951553700012

grimpobranches
PARCOURS AVENTURE

**AVENTURES ET SENSATIONS
ASSURÉES !**

5 parcours.
Paintball enfant.
Course d'orientation...

www.grimpobranches.com

4 Parcs
dans la région

Witry les Reims (51)
Château Thierry (02)
06.10.03.60.92

Rouilly Saint Loup (10)
Lesigny sur Barre (10)
06.12.03.62.33

S.A.R.L. COURTALON-DI MALTA

M. DI MALTA Jean-Marie
COUVERTURE, ZINGUËRIE, RESTAURATION ET ENTRETIEN

4 RUE JACQUARD
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Téléphone :
03.25.78.34.26
FAX :
03.25.78.34.28

CITY BIKES
Le vélo au coeur de la ville !

Location et vente
Vélos nouvelle génération

City Bikes - 21 rue du Clos Balduc - 10800 St Julien les Villas
03 25 74 16 90 - city.bikes@orange.fr
Siret : 331 155 283 00020

**GARAGE
DANIEL VIARD** Agent RENAULT

Réparations et entretien toutes marques
DÉPANNAGE - REMORQUAGE 24 h./24

11, rue des Grèves - 10800 ROUILLY SAINT LOUP
☎ 03 25 41 59 13 - Fax 03 25 41 40 33
SIRET 335 096 251 00012 - APE 601 Z

**Ent. Chauvin
Fabien**
MENUISIER PLAQUISTE

plâtrerie, isolation, faux plafonds
aménagement de combles, rénovations

7 rue des Clausets - 10800 ROUILLY ST LOUP
Tél. 03.25.81.66.04 - Port. 06.18.36.62.20
RCS TROYES 503 315 483 - APE 4332A

Les encarts publicitaires qui paraissent dans le Luperullien sont ouverts à tous.

L'insertion est gratuite la première année, payante les suivantes.

Pour les tarifs des différents formats, prière de contacter la Mairie au 03.25.41.58.39.

**GARAGE
DANIEL VIARD**

 Agent
RENAULT

Réparations et entretien toutes marques
DÉPANNAGE - REMORQUAGE 24 h./24

11, rue des Grèves - 10800 ROUILLY SAINT LOUP
☎ 03 25 41 59 13 - Fax 03 25 41 40 33
SIRET 326 096 251 00012 - APE 901 Z

Florent Sourice

Artisan pâtissier,
chocolatier, confiseur

06 75 49 21 31
TEL/FAX : 03 25 42 44 17
florel.patisserie@orange.fr

10 rue de la Potence - 10800 Rouilly St loup
MARL FLORENZO PATISSERIE - SIRET : 494 537 584 00013

 **TAXI DE
ROUILLY SAINT LOUP**
Mme Laureen ROGER

06.27.39.58.14

7 jours sur 7 - 24h/24h
Transport de personnes personnalisé
Navettes aéroports.
Déplacements professionnels ou particuliers.
Transports de malade assis

51 rue des Ombres 10800 Rouilly saint loup
Commune de rattachement : ROUILLY SAINT LOUP - SIRET : 4951858370012

 Ent. **Chauvin
Fabien**

MENUISIER PLAQUISTE

plâtrerie, isolation, faux plafonds
aménagement de combles, rénovations

7 rue des Clausets - 10800 ROUILLY ST LOUP
Tél. 03.25.81.66.04 - Port. 06.18.36.62.20
RCS TROYES 503 315 483 - APE 4332A



**CARRIÈRES
CHAMPENOISES**

PROFIL TP

**CARRIÈRES
LOCATIONS**

**TRAVAUX PUBLICS
TRANSPORTS**

S.A.S. au Capital de 85 376 €

Siège Social :

**47, Grande Rue
10260 VAUDES**

Tél. 03.25.40.92.35 - 03.25.40.73.16

Fax 03.25.40.71.54

e-mail : cc.profil.tp@wanadoo.fr

Dégriff' Literie
Fabrication Audoise

LA STAR DU CONFORT

Stock Important

299, Fbg. Croncels
10000 TROYES
Fax. 03 25 82 09 22
03 25 75 30 77



ENSEMBLE CONSTRUISONS L'AVENIR

tous travaux pour les collectivités locales, privés, particuliers



- tous travaux pour particuliers
- voirie et réseaux divers
- aménagement de parkings
- fonçage
- assainissement
- réseau eau potable
- travaux sur voiries communales, départementales, autoroutières...

L'entreprise fait confiance à ses 20 équipes de spécialistes pour réaliser tous travaux d'aménagements extérieurs.



CENTRE DE TROYES
RUE WEBER PROLONGÉE - BP 2051
10010 TROYES CEDEX - TEL. 03 25 76 24 24

